

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

VU la Constitution ;

VU le Décret n° 2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le Décret n° 2016-002/PRES du 12 janvier 2016 portant attribution du portefeuille de la Défense nationale et des anciens combattants ;

VU le Décret n° 2016-003/PRES/PM du 12 janvier 2016 portant composition du Gouvernement ;

Sur proposition du Premier Ministre ;

DECREE

Article 1 : Le Gouvernement du Burkina Faso est remanié ainsi qu'il suit :

01. Ministre d'Etat, Ministre de la Sécurité.
Monsieur Simon COMPAORE.

02. Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants.
Monsieur Jean Claude BOUDA.

03. Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Burkinabè de l'Extérieur.
Monsieur Alpha BARRY.

04. Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation.
Monsieur Siméon SAWADOGO.

05. Ministre de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique, Garde des Sceaux.

Monsieur Bessolé René BAGORO.

06. Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement.

Madame Hadizatou Rosine COULIBALY née SORI.

07. Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale.

Monsieur Clément Pengwendé SAWADOGO.

08. Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation.

Monsieur Alkassoum MAIGA.

09. Ministre de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation.

Monsieur Jean Martin COULIBALY.

10. Ministre de la Santé.

Monsieur Nicolas MEDA.

11. Ministre de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques.

Monsieur Jacob OUEDRAOGO.

12. Ministre de l'Eau et de l'Assainissement.

Monsieur Niouga Ambroise OUEDRAOGO.

13. Ministre des Infrastructures.

Monsieur Eric Wendenmanegha BOUGOUMA.

14. Ministre de l'Energie.

Monsieur Alfa Oumar DISSA.

15. Ministre des Mines et des Carrières.

Monsieur Oumarou IDANI

16. Ministre des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière.

Monsieur Souleymane SOULAMA.

17. Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat.

Monsieur Stéphane Wenceslas SANOU.

18. Ministre des Ressources Animales et Halieutiques.

Monsieur Sommanogo KOUTOU.

19. Ministre du Développement de l'Economie Numérique et des Postes.

Madame Hadja Fatimata OUATTARA née SANON.

20. Ministre de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelles.

Monsieur Smaïla OUEDRAOGO.

21. Ministre de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille.

Madame Laure ZONGO née HIEN.

22. Ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement, Porte-parole du Gouvernement.

Monsieur Rémis Fulgance DANDJINOU.

23. Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat.

Monsieur Maurice Dieudonné BONANET.

24. Ministre de l'Environnement, de l'Economie verte et du Changement Climatique.

Monsieur Batio BASSIERE.

25. Ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme.

Monsieur Tahirou BARRY.

26. Ministre des Sports et des Loisirs.

Monsieur Taïrou BANGRE.

27. Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement, chargé du Budget.

Madame Edith Clémence YAKA.

28. Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Burkinabè de l'Extérieur, chargé de la Coopération Régionale et des Burkinabè de l'Extérieur.

Madame Rita Solange AGNEKETOM née BOGORE.

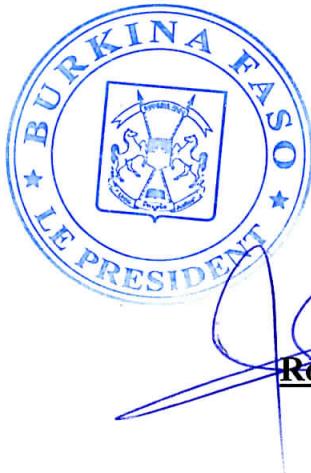
29. Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille, Chargé des Affaires Sociales, des Personnes vivant avec un Handicap et de la Lutte contre l'Exclusion.

Madame Yvette DEMBELE.

- 30.** Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement, chargé de l'Aménagement du Territoire.
Madame Pauline ZOURE.
- 31.** Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, chargé de la Décentralisation.
Monsieur Alfred GOUBA.
- 32.** Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, chargé de la Recherche Scientifique et de l'Innovation.
Monsieur Urbain Ibrahim COULIDIATI.

Article 2: Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 20 février 2017



Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre

Thieba

Paul Kaba THIEBA